



Province de Québec
MRC Beauce-Sartigan
Municipalité de Saint-Simon-les-Mines

Séance ordinaire du 10 décembre 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Simon-les-Mines, tenue le mardi 10 décembre 2019 à 19 h 30, à la salle municipale, 3338, rue Principale, Saint-Simon-les-Mines.

Sont présents :

M. Gilles Larivière	conseiller #1
M. Paul Tanguay	conseiller #2
M. Richard Rodrigue	conseiller #3
M. André Lapointe	conseiller #4
M. Jean-Yves Busque	conseiller #5
Mme Julie Hébert	conseiller #6

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin St-Laurent.

Est également présente Madame Véronique Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Mot de bienvenue et ouverture de la séance

Monsieur le maire déclare ouverte la séance ordinaire du 10 décembre 2019.

1.2 Présentation et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

À CETTE CAUSE, il est proposé par le conseiller Gilles Larivière, appuyé par le conseiller Richard Rodrigue et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté et en conséquence demeure ouvert à toute modification :

2019-12-171

1- Ouverture de la séance

- 1.1 Mot de bienvenue et ouverture de la séance
- 1.2 Présentation et adoption de l'ordre du jour

2- Greffe

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2019, dispense de lecture;
- 2.2 Adoption du règlement n° 255-2019 qui modifie le règlement n° 165-2006 relatif au zonage;
- 2.3 Avis de motion – règlement n° 256-2019 décrétant le taux de taxes, les tarifs de compensation pour l'exercice 2020 et les modalités de perception;
- 2.4 Dépôt du projet de règlement n° 256-2019 décrétant le taux de taxes, les tarifs de compensation pour l'exercice 2020 et les modalités de perception;

3- Administration générale

- 3.1 Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer;
- 3.2 Dépôt de la liste des retardataires;
- 3.3 Horaire des Fêtes;
- 3.4 Approbation de la politique de gestion des ressources humaines;
- 3.5 Plan triennal des immobilisations;

4- Aménagement et urbanisme

- 4.1 Demande d'autorisation à la CPTAQ – Wayne Atwood et Isabelle Grondin;
- 4.2 Demande d'autorisation à la CPTAQ – Luc Fournier et Aline Fortin;



- 5- **Loisirs et culture**
 - 5.1 Autorisation de dépôt au Fonds culturel de la MRC Beauce-Sartigan;
 - 5.2 Autorisation de signature concernant l'entente intermunicipale pour la bibliothèque municipale de Notre-Dame-des-Pins;
- 6- **Sécurité publique**
 - 6.1 Demande de modification de l'entente pour le service incendie avec Ville Beauceville;
- 7- **Hygiène du milieu**
 - 7.1 Mandater le service de génie municipal de la MRC Beauce-Sartigan pour la conception d'un appel d'offres pour l'embauche d'un professionnel pour la conception du projet aqueduc et égout;
- 8- **Travaux publics**
 - 8.1 Programme d'aide à la voirie locale – volet Projets particulier d'amélioration, subvention 2018;
 - 8.2 Programme d'aide à la voirie locale – volet Projets particulier d'amélioration, subvention 2019;
- 9- **Correspondance**
- 10- **Affaires nouvelles**
- 11- **Rapport des comités**
 - 11.1 Conseil des maires – MRC Beauce-Sartigan;
 - 11.2 Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud;
 - 11.3 Comité consultatif des loisirs;
- 12- **Période de questions**
- 13- **Levée de la séance**

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2. GREFFE

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2019

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2019 et qu'ils renoncent à sa lecture;

2019-12-172

À CETTE CAUSE, il est proposé par le conseiller Jean-Yves Busque, appuyé par le conseiller Gilles Larivière et résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2019 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2.2 Adoption du règlement n° 255-2019 qui modifie le règlement n° 165-2006 relatif au zonage

ATTENDU QUE le conseil municipal peut modifier le Règlement de zonage n° 165-2006 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à une séance de ce conseil tenue le 8 octobre 2019;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté lors de la séance de ce conseil tenue le 8 octobre 2019;



ATTENDU QU'une consultation publique a eu lieu le 12 novembre 2019;

2019-12-173

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Julie Hébert, appuyé par le conseiller Gilles Larivière et résolu à l'unanimité que le règlement soit adopté tel que déposé.

2.3 Avis de motion – règlement n° 256-2019 décrétant le taux de taxes, les tarifs de compensation pour l'exercice 2020 et les modalités de perception

Le conseiller Jean-Yves Busque donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant les taux de taxes, les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2020 et les modalités de perception.

2.4 Dépôt du projet de règlement n° 256-2019 décrétant le taux de taxes, les tarifs de compensation pour l'exercice 2020 et les modalités de perception

Le conseiller Jean-Yves Busque présente le projet de règlement n°256-2019 qui décrètera les taux de taxes, les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2020 et les modalités de perception.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1 Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

2019-12-174

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Julie Hébert, appuyé par le conseiller Gilles Larivière et résolu :

- d'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois de novembre 2019, tel que rapportés à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 185 695,52 \$.
- que le sommaire de paie mensuel d'un montant de 19 393,58 \$ soit accepté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.2 Dépôt de la liste des retardataires

La directrice générale fait dépôt de la liste des retardataires.

3.3 Horaire des Fêtes

Avis de fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes du 19 décembre 2019 au 5 janvier 2020, inclusivement.

3.4 Approbation de la politique de gestion des ressources humaines

CONSIDÉRANT QU'une politique de gestion des ressources humaines est en place depuis 2016;

CONSIDÉRANT QUE cette politique doit être mise à jour;

2019-12-175

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Hébert, appuyé par le conseiller Richard Rodrigue et résolu :

D'adopter la Politique de gestion des ressources humaines de la municipalité de Saint-Simon-les-Mines, laquelle se retrouve annexée au présent procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



3.5 Plan triennal des immobilisations

ATTENDU la préparation du plan triennal d'immobilisations 2020, 2021 et 2022 par la secrétaire-trésorière;

2019-12-176

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Yves Busque, appuyé par la conseillère Julie Hébert et résolu :

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Simon-les-Mines accepte le plan triennal d'immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022, tel qu'il a été préparé par la secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Simon-les-Mines.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

4.1 Demande d'autorisation à la CPTAQ – Wayne Atwood et Isabelle Grondin

ATTENDU QUE monsieur Wayne Atwood et madame Isabelle Grondin soumettent une demande qui vise à permettre l'utilisation à des fins autres que l'agriculture une parcelle de lot;

ATTENDU QUE cette demande ne contrevient à aucune réglementation municipale;

2019-12-177

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Larivière, appuyé par le conseiller André Lapointe et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Simon-les-Mines appuie ladite demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.2 Demande d'autorisation à la CPTAQ – Luc Fournier et Aline Fortin

ATTENDU QUE monsieur Luc Fournier et madame Aline Fortin soumettent une demande qui vise à permettre l'utilisation à des fins autres que l'agriculture une parcelle de lot;

ATTENDU QUE cette demande ne contrevient à aucune réglementation municipale;

2019-12-178

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Lapointe appuyé par le conseiller Richard Rodrigue et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Simon-les-Mines appuie ladite demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5. LOISIRS ET CULTURE

5.1 Autorisation de dépôt au Fonds culturel de la MRC Beauce-Sartigan

CONSIDÉRANT le Fonds culturel de la MRC Beauce-Sartigan;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire faire le dépôt d'une demande de subvention dans ce fonds pour un projet culturel, soit des conférences historiques;

2019-12-179

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Yves Busque, appuyé par le conseiller Richard Rodrigue et résolu :

QUE la Municipalité autorise la Directrice générale à déposer la demande de subvention dans le Fonds culturel 2020 de la MRC Beauce-Sartigan.

QUE la Municipalité s'engage à payer un minimum de 20 % dans le projet;



QUE la Municipalité autorise la Directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires dans le cadre de cette demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5.2 Autorisation de signature concernant l'entente intermunicipale pour la bibliothèque municipale de Notre-Dame-des-Pins

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale pour la bibliothèque municipale de Notre-Dame-des-Pins en 2016;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Pins nous propose certaines modifications à l'entente;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines désire offrir à ses citoyens un accès gratuit à une bibliothèque municipale;

2019-12-180

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Julie Hébert, appuyé par le conseiller André Lapointe et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines accepte les modifications apportées à l'entente.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer la nouvelle entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Demande de modification de l'entente pour le service incendie avec Ville Beauceville

CONSIDÉRANT QUE l'entente concernant la protection incendie a été réalisée en 2008;

2019-12-181

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Lapointe, appuyé par le conseiller Richard Rodrigue et résolu :

QUE le maire, que le conseiller Gilles Larivière et la directrice générale soient autorisés à rencontrer la Ville de Beauceville pour apporter certaines modifications à l'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Mandater le service de génie municipal de la MRC Beauce-Sartigan pour la conception d'un appel d'offres pour l'embauche d'un professionnel pour la conception du projet aqueduc et égout

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines doit faire l'embauche d'un professionnel pour la conception du projet d'aqueduc et d'égout;

2019-12-182

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Lapointe, appuyé par le conseiller Richard Rodrigue et résolu :

QUE la Municipalité mandate le service d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan pour la conception d'un appel d'offres pour l'embauche d'un professionnel pour la conception du projet d'aqueduc et d'égout.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Programme d'aide à la voirie locale – volet Projets particuliers d'amélioration, subvention 2018

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV), enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

2019-12-183

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Yves Busque, appuyé par le conseiller Gilles Larivière et résolu :

QUE le conseil de Saint-Simon-les-Mines approuve les dépenses d'un montant de 19 192 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8.2 Programme d'aide à la voirie locale – volet Projets particuliers d'amélioration, subvention 2019

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV), enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

2019-10-184

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Yves Busque, appuyé par la conseillère Julie Hébert et résolu :

QUE le conseil de Saint-Simon-les-Mines approuve les dépenses d'un montant de 36 980 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9. CORRESPONDANCE

9.1 Demande de gratuité pour une salle

CONSIDÉRANT la demande reçue par le CCOL afin de pouvoir utiliser gratuitement la salle Chaussegros-de-Léry pour leur déjeuner annuel au profit de l'Église;



2019-12-185

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Lapointe, appuyé par le conseiller Richard Rodrigue et résolu :
QUE le CCOL est autorisé à utiliser gratuitement la salle Chaussegros-de-Léry le 9 février 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9.2 Demande de gratuité pour une salle

CONSIDÉRANT la demande reçue par la Corporation du patrimoine de St-Simon afin de pouvoir utiliser gratuitement la salle Chaussegros-de-Léry pour leur déjeuner annuel de la St-Patrick;

2019-12-186

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Hébert, appuyé par le conseiller Gilles Larivière et résolu :
QUE la Corporation du patrimoine de St-Simon est autorisée à utiliser gratuitement la salle Chaussegros-de-Léry le 15 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10. AFFAIRES NOUVELLES

11. RAPPORT DES COMITÉS

- 11.1 Conseil des maires – MRC Beauce-Sartigan;
- 11.2 Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud;
- 11.3 Comité consultatif des loisirs;

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.*

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-12-187

À 19 h 57, il est proposé par le conseiller Richard Rodrigue et résolu, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

« Je, Martin St-Laurent, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Martin St-Laurent
Maire

Véronique Fortin
Directrice générale et secrétaire-trésorière